CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E114143** **VALABLE JUSQU'AU** **27/04/2027**

ÉDITÉ LE 13/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/12/2012

Raison sociale : JOUVE-VILLARD BTP

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 24/02/2025

Capital : 10 000

742 ROUTE DE SAINT-LAURENT LES BAINS
07140 CHAMBONAS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUBENAS 790 812 218 R.C.S

Siret : 790 812 218 00010

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 10 8645

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.210082

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320210082

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 04 75 94 95 37 **Fax :**

Portable : 06 81 19 91 05

Responsabilité légale :
JOUVE-VILLARD PATRICK GÉRANT

Site Internet : http://www.jvbtp.com

E-mail : contact@jvbtp.com

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 359 514 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	12	08/03/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur	12	08/03/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/03/2026 11:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.